

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. LA STRUCTURATION DE LA FORMATION INITIALE, DU XIX <sup>e</sup> SIÈCLE À LA LOI DU PACTE SCOLAIRE (1959)	7
1.1. La formation initiale des instituteurs de l'enseignement primaire	7
1.2. La formation initiale des instituteurs de l'enseignement maternel	15
1.3. La formation initiale des professeurs de l'enseignement secondaire	18
2. LES ÉVOLUTIONS DE LA FORMATION INITIALE, DE LA LOI DU PACTE SCOLAIRE AU DÉCRET « BOLOGNE » DE 2004	22
2.1. 1959-1979 : une formation initiale incontournable et de niveau post-secondaire	23
2.2. 1980-2004 : une formation initiale influencée par des mutations transversales	26
3. L'ACTUELLE RÉFORME DE LA FORMATION INITIALE : LE DÉCRET DE 2019 RÉVISÉ EN 2021	35
3.1. 2004-2013 : une formation initiale en voie de réforme profonde	37
3.2. 2014-2019 : la réforme de la formation initiale opérée par le décret du 7 février 2019	46
3.2.1. La marche vers le décret du 7 février 2019	47
3.2.2. Le dispositif porté par le décret du 7 février 2019	53
3.2.3. Un décret qui ne sera jamais mis en œuvre dans sa version initiale	56
3.3. 2019-2023 : reports de la réforme puis modifications par le décret du 2 décembre 2021	57
3.4. Le dispositif actuel	60
3.4.1. L'allongement de la formation	60
3.4.2. La masterisation de la formation	61
3.4.3. Les masters de spécialisation	63
3.4.4. L'attractivité du métier	64
3.4.5. Le principe de tuilage	64
3.4.6. L'unicité du métier	66
3.4.7. La maîtrise de la langue française	66
3.4.8. La formation des cadres du système éducatif et des chefs d'établissement	67
CONCLUSION	68
ANNEXES	71